

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Présents : M. CHAMBE Régis, Mme FAYET Nathalie, M. GUYOT Jean Luc, Mme CHARDON Monique, M. BUISSON Jean Luc, M. FAYOLLE Bruno, Mme GRANGE Mireille, Mme BUISSON Ghislaine, M. ESCALE Christian, Mme CHARVOLIN Annabelle, M SANGOUARD Jérôme, M CROZIER Benoît, M GOUTAGNY Raphaël, M GUILLEMOT Jules, Mme RIBEIRO Carine, Mme ROQUE FALEIRO Gaëlle, Mme TISSEUR Simone, M RODRIGUEZ Gérard, M VERICEL François, M RIVOIRE Thomas, M FURNION Daniel, M. GUYON Marc, Mme GUYOT Dominique, Mme CAREL Marianne.

Secrétaire : M. BUISSON Jean-Luc.

Excusées : Mme VINCENT Anne, Mme JOMAND Cécile, Mme MORLON Monique.

En guise d'ouverture de séance, le conseil accueille Madame Martine RECH qui présente à l'assemblée son projet de commerce de cafés/torréfaction sur une partie du local situé au n° 14 de la rue Fontbénite. Un échange questions/réponses conclue la présentation.

## 1. Avenants marché pour les travaux du Village Nature

Charles ROBERT indique au conseil que dans le cadre des marchés publics passés pour la rénovation du Village Nature l'Orée du Bois, les prestations de certains lots sont légèrement modifiées afin de s'adapter aux besoins réels du chantier. Il s'agit cette fois de 2 lots concernant les matériels d'équipement des locaux :

- Lot n° 3 Electroménager – société AMARI BRANDAO :  
Moins-value de 631,71 € HT portant le marché de 17 923,48 € à 17 291,77 € HT.  
L'avenant consiste en la suppression des équipements prévus dans les gîtes familiaux (lave-vaisselle, four, cuisson, etc) qui ont été transformés en salles de réunions, compensée en grande partie par du petit matériel complémentaire pour le bâtiment principal et lesdites salles de réunions (machines à café, téléphones, etc).
- Lot n° 5 Vaisselle et matériel de cuisine – société CHOMETTE :  
Plus-value de 768,90 € HT portant le marché de 24 920,62 € à 25 689,52 € HT.  
L'avenant consiste en divers ustensiles de cuisine supplémentaires « oubliés » dans la liste initiale : ramasse couvert, plateaux, pichets.

*Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les avenants aux lots n° 3 et n° 5 tels que décrits ci-dessus.*

## 2. Amortissement comptable

Charles ROBERT indique au conseil que la commune a versé un fonds de concours en 2019 à la CCMDL pour des travaux de voirie à la ZA des Plaines pour un montant de 12 710,75 €.

Cette dépense aurait dû être amortie comptablement à partir de 2020. Il y a donc lieu de délibérer pour officialiser cette procédure d'amortissement. Les termes proposés sont :

- Mode : linéaire montant identique chaque année
- Durée : 5 ans soit 2 542 €/an
- Cadence : annuelle

Cela donnerait donc :

- 2 fois 2 542 € en 2021 (pour rattraper l'oubli)
- 2 542 € en 2022 et 2023
- 2 542,75 € pour terminer en 2024.

*Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les règles d'amortissement à mettre en œuvre pour le fonds de concours tel que décrit ci-dessus.*

## 3. Déclassement de chemins

Charles ROBERT explique à l'assemblée que le conseil municipal précédent a clôturé une procédure d'enquête publique visant à déclasser des chemins ruraux dans sa séance du 9 mai 2019. Concernant le chemin rural n° 48 au lieu-dit Croix Champin, le notaire chargé de la transaction a considéré que la délibération prise ne comportait pas les éléments suffisants pour enregistrer la cession.

Il y a donc lieu de préciser les choses sur une nouvelle délibération :

- Description du bien cédé : chemin rural n° 48 lieu-dit Croix Champin sur une longueur de 292 mètres
- Bénéficiaires : monsieur Franck CHIPIER et le GAEC « dans le vent »
- Cession à titre gratuit



Le schéma distribué en séance permet de localiser précisément la portion de chemin concerné.

***Le conseil, à l'unanimité, confirme la décision prise suite à l'enquête publique clôturée le 9 mai 2019 assortie des précisions tels que décrites ci-dessus.***

#### 4. Demande de subvention

Bruno FAYOLLE présente au conseil le projet d'investissement relatif à l'équipement en caméras de vidéo protection sur les axes routiers au rond-point du plomb.

Une vue aérienne, distribuée en séance, permet de visualiser l'emplacement des caméras. Le projet s'élève à 29 624 € HT.

Il est éligible à une subvention de la Région AURA sur un dispositif spécifique à ce type de projet. Monsieur le Maire propose de solliciter un financement à hauteur de 50 % soit un montant de 14 812 €.

Par ailleurs un contrat d'entretien annuel sera à prévoir à hauteur de 1 915 € HT.

***Le conseil, à l'unanimité, sollicite la Région pour une subvention de 14 812 € pour la réalisation d'un équipement de vidéo protection tel que décrit ci-dessus.***

#### 5. Remise de loyer

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les mesures sanitaires en vigueur depuis un an n'ont pas permis à certains des établissements hébergés dans des locaux communaux de reprendre leur activité normalement.

Il s'agit notamment du centre « Happy Fitness » et du dancing « le Mad ». Une première remise de loyer leur avait été accordée pour les premiers mois du confinement. « Le Mad » jusqu'en décembre 2020, « Happy Fitness » jusqu'en octobre 2020.

Pour « le Mad », il propose de reconduire la remise intégrale du loyer jusqu'à l'obtention d'une autorisation de réouverture à raison de 752,94 €/mois.

Pour « Happy Fitness », il propose de confirmer la remise de loyer jusqu'au mois de mars 2021 inclus. Comme précédemment la partie amortissement des travaux sera décalée dans le temps. A partir du 1er avril, il lui sera demandé d'honorer à nouveau son loyer.

***Le conseil, à l'unanimité, décide d'accorder les remises de loyers telles que décrites ci-dessus.***

#### 6. Transfert de lotissement

Nathalie FAYET indique au conseil que les 10 copropriétaires du lotissement Croix Bertrand avaient obtenu en 2010 l'accord de la commune pour transférer leurs espaces publics dans le domaine communal. Il s'agit des parcelles cadastrées O 476, O 477 et O 478 pour une surface respective de 776, 134 et 50 m<sup>2</sup> (plan distribué en séance). Ils avaient réglé le montant des travaux nécessaires à la mise aux normes de ces espaces (soit environ 500 € par propriétaire et environ 2 000 € à charge du syndic), tel que c'est habituellement requis dans ce cas. Par contre, la commune avait « oublié » de finaliser la procédure en prenant la délibération nécessaire à l'officialisation de ce transfert. Elle propose donc de réparer cet oubli.

***Le conseil, à l'unanimité, décide de passer dans le domaine communal les espaces publics du lotissement Croix Bertrand.***

L'ordre du jour étant épuisé, Régis CHAMBE clos la séance à 22 heures.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 1er avril 2021.

Régis CHAMBE,  
Maire

